

Recours contre une décision administrative

Par **Mariion**, le **24/09/2012** à **17:43**

bonjour,

Voilà je ne trouve rien de très concluant sur internet pour m'aider dans mes démarches donc je viens auprès de vous chers étudiants en droit (quel courage).

Je suis une étudiante en biologie à Bordeaux.
J'ai passé ma L2 dans l'université bordeaux 2.

J'ai obtenu mon S3 mais je n'ai pas eut mon S4.

Cependant L1+L2 compensé ce dernier semestre et d'après la secrétaire me permettait de passer en L3.

Or après vérification (le lendemain) on nous informa qu'il y avait eut une nouvelle réforme et qu'il fallait en fait validé les 4 semestre pour passer en L3 (que les compensation inter-semestre n'existait plus), après une "pétition" de plusieurs étudiant la fac bordeaux 2 nous a ajouté des points jury à l'année afin de validé notre année. J'en ai eut 0,5. Et sur le bulletin il y a donc inscrit ADMIS.

Je me suis renseigné pour une session 2 de rattrapage et on me l'a déconseillé et on m'a confirmé que je pourrais passer en 3ème année BGSTU à bordeaux 1; la fac avec laquelle ils cohabitent . Or cette fac à refusé mon inscription en L3 le 31 aout.

J'ai déjà contacté indirectement (via un professeur de bordeaux 2) les supérieurs de l'ufr (vice président) qui ont rejeté ma demande or je n'ai rien de concret (pas de mail...je n'ai que le mail datant du 10/09 qui refuse mon admission).

On m'a conseillé de faire un recours au tribunal administratif en référé (plus rapide) et en parallèle envoyé un mail au département licence de bordeaux 1...Avez vous des conseils à me donner pour mes démarches ainsi que la manière dont je dois formuler mon mail? avec les motif...s'il vous plait?

Merci d'avance, j'espère que vous pourrez faire quelque chose pour moi...